

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-3-chem](#) | [Code de 1810. Item](#)[Locré, Jean-Guillaume. La législation civile, commerciale et criminelle de la France, 1832](#) | [La punition des enfants et des vieillards \[suite\]](#)

Locré, Jean-Guillaume. La législation civile, commerciale et criminelle de la France, 1832 | La punition des enfants et des vieillards [suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0023

SourceBoite_002-3-chem | Code de 1810.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Riboud, Thomas](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

re joint + i h r o n d m n r 2 T. d r u r h h a ²³
a m 7 5 a m . L ' o r t 2 0 a b r i l e f r
→ 70

Rapport de Riboud au Corps législatif.

13 février 1810

Loi sur la Législation civile,
commerciale et criminelle

T. 29 n° 279. 279.



(Riboud est le rapporteur de la
commission de législation)

[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is too light to transcribe accurately.]